

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le cinq décembre deux mil seize, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE André COURTIL, Valérie MICHAU, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Philippe LEFEVRE, Florent VILLANOVA, Sébastien PERRIN, Michèle LETOT, Lucienne ICHARD, Jean Pierre LECHENE, Michel TING, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Mickaël PALHIER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Colette ANGLADE	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Paul HEIM	a donné pouvoir à	Thierry CALVET
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Martine VIEU DE GIRARD	a donné pouvoir à	Jacky GROS
Raymonde DUMOND	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT

ABSENTS

Stéphanie SEMSIOGLU

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Mickaël PALHIER, plus jeune Conseiller Municipal est élu secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté.

VOTE : 25 voix POUR

7 CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

1 FIN DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A TEMPS COMPLET DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la fin de la mise à disposition de cet agent, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

2 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITES DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)

Après débat, le Conseil Municipal : **DECIDE**

D'ADOPTER la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emplois éligibles selon les modalités définies à compter du 1^{er} janvier 2017,

D'ADOPTER la mise en œuvre du Régime indemnitaire classique aux autres cadres d'emplois à ce jour non éligibles, et aux cadres d'emplois exclus de ce dispositif (filrière Police Municipale) selon les modalités définies à compter du 1^{er} janvier 2017,

DE DIRE que les emplois fonctionnels perçoivent le Régime indemnitaire sur leur cadre d'emplois. Parallèlement au régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents, il est décidé de maintenir les indemnités spécifiques suivantes : Les IHTS aux agents stagiaires, titulaires et contractuels relevant des cadres d'emplois et des grades susceptibles d'en

bénéficier dans les conditions définies par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. A défaut de compensation sous forme de repos compensateur, le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures mensuelles et par agent, à l'exception des travaux supplémentaires pour lesquels la collectivité à autoriser une dérogation. La prime de responsabilité au profit des emplois fonctionnels, dans la limite de 15 % du traitement soumis à retenue pour pension, dans les conditions prévues par le décret du 6 mai 1988,

DE DIRE que les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 012,

D'AUTORISER M. le Maire à prendre toute disposition à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

3 AFFECTATION DU PERSONNEL SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'AZUR BIKE PARK

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent rapport sur l'affectation et la rémunération d'un E.T.A.P.S. à temps plein sur le budget annexe de l'équipement AZUR BIKE PARK,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe de l'équipement AZUR BIKE PARK budget 2017– chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

4 CREATION D'UN POSTE DE DROIT PRIVE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE A TEMPS PLEIN AU SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un poste de droit privé en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps complet, pour le Centre Nautique les Issambres géré par une régie à simple autonomie financière, à compter du 1^{er} janvier 2017,

APPROUVE la classification de son emploi de droit privé de la Convention Collective Nationale du Sports correspondant au groupe 4,

APPROUVE que l'augmentation du traitement de base du salaire de droit privé suive la Convention Collective Nationale du Sport,

APPROUVE par équité avec les agents en détachement l'octroi de tickets restaurants et de la prime de fin d'année,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 du SPIC Centre Nautique Les Issambres.

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

5 CONVENTION DE MISSION AVEC LE CABINET D'EXPERT COMPTABLE « GROUPE J. TRIAL »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la lettre de mission définissant le montant des prestations et les conditions d'application,

AUTORISE M. le Maire à signer la lettre de mission,

PRECISE que l'assistance technique du cabinet J. TRIAL sera liée aux besoins du SPIC Centre Nautique Les Issambres,

PRECISE que les dépenses liées au paiement des prestations définies seront imputées à l'article 6226 du budget SPIC Centre Nautique Les Issambres 2017.

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

6 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DE LOCAUX A LA CRECHE DE LA BOUVERIE LEI PICHOUN 4

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de demandes de subventions les plus élevées possibles aux organismes sus mentionnés pour la réalisation d'aménagement à la crèche de la Bouverie LEI PICHOUN 4,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération,

PRECISE que les dépenses liées à la réalisation de ces travaux sont prévues au BP 2017.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

7 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU TENNIS CLUB ROQUEBRUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la reprise du site du Tennis des Issambres par l'association « Tennis Club Roquebrune ».

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition des tennis et locaux annexes des trois quartiers « VILLAGE/BOUVERIE/ISSAMBRES »,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document lié à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

- 8 **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de demandes de subventions les plus élevées possibles aux organismes sus mentionnés pour la réalisation du terrain synthétique,
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération,
PRECISE que les dépenses liées à la réalisation de ces travaux sont prévues au BP 2017.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 9 **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DU REVETEMENT DE SOL DU GYMNASE MAURICE CALANDRI**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de demandes de subventions les plus élevées possibles aux organismes sus mentionnés pour la réhabilitation du sol « revêtement polyuréthane » niveau de confort et de sécurité Catégorie P1 (régional),
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération,
PRECISE que les dépenses liées à la réalisation de ces travaux sont prévues au BP 2017.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 10 **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LE SPIC DE STATIONNEMENT, L'EPA DE LA PETITE ENFANCE, L'EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS, L'EPA DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS ET LE SPIC CENTRE NAUTIQUES LES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande pour la passation des marchés d'assurances,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.
VOTE : 21 voix POUR
11 **ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)**
- 11 **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU POS RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DE L'ESPACE SAN PEIRE ET CORRECTIONS D'ERREURS MATERIELLES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ADOpte les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du POS comme proposées en séance.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 12 **PROPOSITION DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE DE REDUCTION DU PERIMETRE DE PROTECTION DU DOLMEN DE LA GAILARDE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de l'élaboration d'un nouveau périmètre de Protection, pour le monument historique suivant : Dolmen de la Gaillarde sur Mer, Monument Historique inscrit le 8 janvier 1910.
VOTE : 21 voix POUR
4 **ABSTENTIONS (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING)**
7 **CONTRE (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)**
- 13 **BILAN FONCIER 2015**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2015,
DIT que le bilan foncier de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera annexé au Compte Administratif de l'année 2015.
- 14 **ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 30 DU 29 JUIN 2016 - ACQUISITION DU LOT 11 DE LA ZAC DU BLAVET DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'ADJUDICATION**
Après débat, le Conseil Municipal :
ABROGE la délibération n° 30 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 15 **CESSION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAU - LOT 22 DE LA COPROPRIETE DENOMMEE « LA GALLERY » SIS DANS LA ZAC DES GARILLANS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession au profit de la Société d'Economie Mixte Locale « S.A.R.G.E.T. » ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot 22 de l'ensemble immobilier dénommé « La Gallery », situé au 1^{er} étage d'un bâtiment édifié sur un tènement foncier cadastré section n° 405, 631, 831, 817 et 849p, sises lieu-dit « Pont du Prieur », moyennant le prix de 130 000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 19 janvier 2016,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente, prévoyant une date de réitération au plus tard le 30 avril 2017, comportant les conditions suspensives de droit commun habituelles,

PRECISE qu'à défaut de réalisation des conditions suspensives, les présentes seront considérées comme nulles et non avenues, sans indemnités de part et d'autre,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE le Premier Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget Communal de l'exercice courant.

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

- 16 **AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER AVEC LE LOGIS FAMILIAL VAROIS UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE SITE DE LA PINEDE AUX ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
EMET un avis favorable au lancement du programme de 48 logements locatifs sociaux sur le site de la Pinède aux Issambres, présenté par le Logis Familial Varois,
EMET un avis favorable à la signature d'un bail emphytéotique administratif au profit du Logis Familial Varois,
AUTORISE M. le Maire ou son Adjoint à prendre et mettre en œuvre toutes mesures permettant la réalisation de cette opération et notamment la saisie des services de France Domaine.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 17 **DELIBERATION MODIFICATIVE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION BD N° 372 SISE PLACE ALFRED PERRIN AU VILLAGE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la substitution d'acquéreur au profit de toute personne physique ou morale désignée par l'acquéreur,
PRECISE que cette acquisition s'effectuera dans les mêmes conditions que celles énoncées dans la délibération du 29 juin 2016, à savoir une parcelle bâtie, cadastrée section BD n° 372, d'une contenance de 399 m², sise 5 place Alfred Perrin au cœur du centre ancien, appartenant à Madame BOUCHET Suzanne, au prix de 400 000 euros, conforme à l'estimation des Domaines.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 18 **INTENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES LOTS 1 ET 2 DE LA CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS « CENTRE NAUTIQUE »**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de délégation de service public pour l'exploitation des lots 1 et 2 de la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime en dehors des ports « Centre Nautique » pour une durée de 7 ans,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer la procédure prévue à cet effet et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 19 **DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES MUNICIPALES ET DE MISE EN VALEUR DU HANDICAP**
Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions et / ou financements auprès du Conseil Départemental du Var afin de favoriser la réalisation de ces investissements et de cette manifestation,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions et / ou financements auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur afin de favoriser la réalisation de ces investissements et de cette manifestation,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions et / ou financements auprès du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.) géré par Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur afin de favoriser la réalisation de ces investissements,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions et/ou financements auprès de tout établissement ou organisations publiques ou privées susceptibles de favoriser la réalisation de ces investissements et de cette manifestation,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 20 **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017**
Après débat, le Conseil Municipal :
ARRETE le Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2017 conformément à la balance qui s'établit comme suit :
- | | | |
|--|---------------|-----------------------|
| • Les dépenses de la section de fonctionnement | à la somme de | 27 222 700 € , |
| • Les recettes de la section de fonctionnement | à la somme de | 27 222 700 € , |
| • Les dépenses de la section d'investissement | à la somme de | 8 906 860 € , |

- Les recettes de la section d'investissement à la somme de **8 906 860 €.**

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

21 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES CIMETIERES – EXERCICE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif Annexe des Cimetières de l'exercice 2017 conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : **86 200 €,**
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : **86 200 €,**
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : **47 700 €,**
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : **47 700 €.**

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

22 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – EXERCICE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif de la Régie de la Base de voile et de kayak de l'exercice 2017, conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : **431 313 €,**
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : **431 313 €,**
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : **24 181 €,**
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : **24 181 €.**

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

23 CREATION DU BUDGET ANNEXE DE L'AZUR BIKE PARK ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'AZUR BIKE PARK – EXERCICE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un budget annexe pour le fonctionnement de l'équipement AZUR BIKE PARK sous nomenclature M4,

ARRETE le Budget Primitif Annexe de l'AZUR BIKE PARK de l'exercice 2017 conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : **132 700 €,**
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : **132 700 €,**
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : **20 000 €,**
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : **20 000 €.**

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

24 SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant des subventions allouées aux associations à la somme de :

- Article 65748 : **317 350 €,**
- Article 65737 EPA SCOLAIRE ANIMATION LOISIRS **3 406 460 €,**
- Article 65737 EPA ECOLE DES ARTS **248 900 €,**
- Article 65737 EPA PETITE ENFANCE **269 285 €,**
- Article 65738 CIMETIERES **49 500 €,**
- Article 657362 C.C.A.S. **476 231 €.**

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

25 ASSOCIATION « CAR BASKET » - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de financement et de partenariat, à passer avec « Roquebrune CAR BASKET BALL»,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

26 ASSOCIATION « CAR FOOTBALL » - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de financement et de partenariat, à passer avec « Roquebrune CAR FOOTBALL»,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

- 27 **ASSOCIATION « COMITE D’ACTION DES ŒUVRES SOCIALES » - APPROBATION D’UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de financement et de partenariat, à passer avec « COMITE D’ACTION DES ŒUVRES SOCIALES»,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,
DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 28 **ASSOCIATION « DIANE ROQUEBRUNOISE » - APPROBATION D’UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de financement et de partenariat, à passer avec « DIANE ROQUEBRUNOISE»,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,
DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 29 **AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS 2016 – MODIFICATION**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),
AUTORISE M. le Maire, jusqu’à l’adoption des budgets 2017, 2018 et 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017, 2018 et 2019.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 30 **DOTATION FINANCIERE POUR L’EQUIPEMENT AZUR BIKE PARK**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe que cet équipement représente une mission d’intérêt général pour notamment le public ciblé Roquebrunois,
APPROUVE la fixation d’une dotation financière de la Ville de 74 900 €,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,
PRECISE que la dotation financière de la Ville est intégrée au budget annexe AZUR BIKE PARK 2017.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 31 **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L’AMENAGEMENT DE L’AZUR BIKE PARK**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de demandes de subventions les plus élevées possibles aux organismes sus mentionnés pour la réalisation d’investissements sus mentionnés et pour le fonctionnement orienté vers les manifestations/compétitions,
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 32 **SUBVENTIONS AUX ADMINISTRÉS DEVANT S’EQUIPER DE PARABOLE AFIN DE RECEVOIR LES CHAINES DE LA TNT EN HAUTE DEFINITION SUR LE TERRITOIRE DES ISSAMBRES : PROLONGATION DU DISPOSITIF**
Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à verser à titre de subvention la somme de 45 euros aux administrés habitant le quartier des Issambres à raison d’une subvention par foyer, sur présentation d’une facture justifiant l’achat de la parabole de réception de la TNT en Haute définition, afin d’équiper individuellement ou collectivement et à moindre coût pour la Commune,
PRECISE que les dossiers de demande de subvention devront nous parvenir avant le 31/12/2017,
PRECISE que cette subvention sera effectuée sous forme d’un mandat administratif.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 33 **GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL LES PETITES MAURES – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017 AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**
Après débat, le Conseil Municipal :
SOLLICITE les subventions auprès du Conseil Départemental du Var et de la Région.
VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)
- 34 **ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 17 DU 20 SEPTEMBRE 2016 – MAINTIEN DE LA COMPETENCE DE « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D’OFFICES DE TOURISME » AU NIVEAU COMMUNAL A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017**
Après débat, le Conseil Municipal :
ANNULE la délibération n° 17 du 20 septembre 2016,

APPROUVE le maintien de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » au niveau communal à compter du 1^{er} janvier 2017,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

35 **ATTRIBUTION DE LA QUALITE D'OFFICE DE TOURISME A LA SEML SARGET**

Après débat, le Conseil Municipal :

PRECISE la création de l'Office de Tourisme communal sous le statut juridique d'une société d'économie mixte locale,

APPROUVE que la SEML SARGET soit érigée en Office de Tourisme communal, en vertu de ses statuts et du marché public dont elle est titulaire,

APPROUVE la composition de l'organe délibérant de l'Office de Tourisme communal, à savoir le Conseil d'Administration de la SEML SARGET composé de neuf administrateurs représentant la collectivité, d'un censeur représentant la collectivité et de six administrateurs privés dont quatre représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la Commune,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

11 CONTRE (Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

36 **PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU – AFFAIRE JOSETTE MIMOUNI- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE REFUSER la protection fonctionnelle à M^{me} Josette MIMOUNI dans le cadre de l'affaire citée,

DECIDE que la Commune ne prendra pas en charge les frais nécessaires à la défense des intérêts de M^{me} Josette MIMOUNI dans l'affaire citée, dans le cadre de la protection due par la Commune à ses élus à l'occasion de faits se rattachant à leurs fonctions.

Madame Josette MIMOUNI quitte la séance à 11 h 37.

VOTE : 20 voix CONTRE

11 voix POUR (André COURTIL, Sébastien PERRIN (pouvoir de Colette ANGLADE), Jean Pierre LECHENE, Michèle TING, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI)

Madame Josette MIMOUNI ne participe pas au vote.

Madame Josette MIMOUNI revient en séance à 11 h 40.

37 **AVANCE DE TRESORERIE A L'EPA ROQUEBRUNOIS DE LA PETITE ENFANCE – PROROGATION**

Après débat, le Conseil Municipal :

PROROGE l'avance globale de trésorerie d'un montant de 600 000 € au budget de l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance jusqu'au 31 décembre 2017, aux mêmes conditions que précédemment.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

38 **SUPPRESSION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE D'IMMOBILIER, D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEML ROQIMO**

Après débat, le Conseil Municipal :

SUPPRIME la constitution de la SEML ROQIMO,

ABROGE les délibérations n° 42 du 30 mars 2016 et n° 67 et n° 68 du 29 juin 2016,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

39 **CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBES – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe d'amortissement de la subvention reprise sur une durée de 10 ans,

APPROUVE les modifications budgétaires nécessaires à la comptabilisation des écritures sur 2016.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

40 **CONVENTION AVEC LA CAVEM POUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les dispositions de la convention avec la CAVEM pour le reversement de la taxe de séjour proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE (32 voix POUR)

41 **INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions municipales n° 20156/193 à n° 2016/200.

QUESTIONS DIVERSES.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 12 H 00.*

***AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 5 décembre 2016

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER